



**PRINCIPALES ATTENTES DU CPQ  
EN VUE DE LA PRÉPARATION DU BUDGET FÉDÉRAL  
PRÉVU POUR FÉVRIER 2003**

**Novembre 2002**

**PRINCIPALES ATTENTES DU CPQ  
EN VUE DE LA PRÉPARATION DU BUDGET FÉDÉRAL  
PRÉVU POUR FÉVRIER 2003**

• • •

**1. TAUX DE COTISATION À L'ASSURANCE-EMPLOI**

Le gouvernement fédéral a établi, à la fin de novembre 2001, le taux de cotisation des employés pour 2002 à 2,20 \$ par tranche de 100 \$ de rémunération assurable. Or, l'actuaire en chef de la Commission de l'assurance-emploi, dans son dernier rapport du 1<sup>er</sup> novembre 2000, estimait qu'un taux de cotisation d'environ 1,46 \$ en 2000 aurait permis au régime d'assurance-emploi de faire ses frais. Cet écart permettra, selon les prévisions des services actuariels de la Commission de l'assurance-emploi, de réaliser un excédent d'environ 5,3 milliards de dollars en 2002.

Selon le CPQ, un taux de 1,70 \$ serait judicieux pour non seulement couvrir les coûts du régime, mais également pour constituer progressivement une réserve dont l'objet est d'éviter une hausse des cotisations lors de périodes économiques difficiles lorsque le chômage augmente.

Étant donné que le gouvernement a manifesté son intention de réduire progressivement le taux de cotisation « jusqu'au point où il ne permette que d'assumer les coûts du régime », pour employer l'expression du ministre des Finances, nous recommandons de réduire ce taux de cotisation à 1,70 \$ en trois ans.

## **2. L'IMPÔT DES PARTICULIERS**

Les allègements fiscaux reliés au budget du 28 février 2000 et à l'énoncé économique et mise à jour budgétaire du 18 octobre 2000 auront pour effet de réduire l'impôt des particuliers d'environ 75 milliards de dollars sur cinq ans (allègement cumulatif de 2000-2001 à 2004-2005) grâce, notamment, à la diminution des taux d'imposition. Ces derniers sont maintenant de 16 %, 22 %, 26 % et 29 % pour les revenus imposables de 100 000 dollars et plus.

En 2000-2001, les revenus de l'impôt des particuliers représentaient pour le gouvernement fédéral 82,3 milliards de dollars, soit 7,8 % du PIB. En 2002-2003, ce ratio demeurera inchangé et ne diminuera qu'à environ 7,4 % en 2004-2005, selon les prévisions. Or, en 1993-1994, ce ratio était de 7,0 %. C'est donc dire que même avec les mesures d'allègement annoncées en 2000, la contribution des particuliers au fisc fédéral en 2004-2005 sera toujours plus élevée qu'il y a dix ans.

C'est une raison qui justifie la poursuite d'une politique de diminution de l'impôt des particuliers.

De plus, les taux d'imposition du revenu des particuliers ont été réduits sauf le taux d'imposition le plus élevé qui, lui, demeure toujours à 29 %. Or, dans le cas du Québec, 1,4 % de tous les contribuables ont versé 20 % des recettes fiscales au gouvernement fédéral. Ces pourcentages sont similaires pour l'ensemble du Canada.

Il faut faire en sorte de rétablir une certaine équité dans la progressivité excessive des taux d'impôt aux particuliers en diminuant le taux marginal supérieur d'impôt auquel sont assujettis un petit nombre de contribuables. Ce sont ces derniers qui épargnent le plus et favorisent donc la croissance des investissements. Ce sont également eux qui, en général, sont les plus mobiles. C'est une raison qui justifie la poursuite d'une politique de diminution de l'impôt des particuliers.

Par ailleurs, si le Canada veut être compétitif avec les pays de l'OCDE, un autre élément qui milite en faveur d'une baisse de l'impôt des particuliers a trait au fardeau fiscal imposé aux contribuables en relation avec le PIB. En effet, selon les statistiques comparatives de l'OCDE<sup>1</sup>, en 1999 (dernières statistiques disponibles), les impôts sur le revenu des personnes physiques, en pourcentage du PIB, étaient de 14,6 % au Canada comparativement à 10 % pour la moyenne des pays du G7 et à 10,1 % pour les pays membres de l'OCDE. Ou encore, l'impôt des particuliers exprimé en pourcentage du total des recettes fiscales était de 38,1 % au Canada comparativement à la moyenne de 27,9 % pour les pays du G7 et à 26,3 % pour tous les pays de l'OCDE.

Quelle que soit la mesure retenue, l'impôt sur le revenu des particuliers doit diminuer et un objectif souhaitable serait qu'il diminue au moins jusqu'à la moyenne des pays du G7.

### **3. L'ÉLIMINATION DE LA TAXE SUR LE CAPITAL EST ESSENTIELLE**

Les taxes sur le capital sont les taxes les plus dommageables au Canada. Elles viennent non seulement s'ajouter aux nombreuses taxes imposées aux entreprises canadiennes, mais elles constituent également un frein à la productivité puisqu'elles pénalisent les investissements, ce qui, en fin de compte, a une incidence négative sur le niveau de vie des Canadiens. Elles touchent encore plus durement les entreprises lorsqu'elles sont vulnérables. N'étant aucunement reliées aux bénéfices des entreprises, ces taxes augmentent le risque et découragent l'innovation et l'investissement. Leur impact se fait particulièrement sentir auprès d'industries à forte capitalisation.

Le CPQ a fait part de ses commentaires au gouvernement à maintes occasions et ce dernier n'a pris aucune action à ce sujet qui, pourtant, augmenterait substantiellement la compétitivité de nos entreprises. Même le Comité permanent des finances a recommandé l'élimination des taxes sur le capital au cours des deux dernières consultations prébudgétaires. Cette question revêt une importance cruciale et prioritaire pour les gens d'affaires que nous représentons, et le gouvernement doit annoncer des mesures sur ce plan dans son prochain budget.

---

<sup>1</sup> OCDE, *Statistiques des recettes publiques, comprenant une étude spéciale* : « Questions en cours sur la collecte des recettes publiques – l'impact des révisions du PIB 1965/2000 », tableaux 11 et 12, p. 68, 2001.

Nous reconnaissons que la réduction progressive du taux d'imposition générale sur le revenu des entreprises (appliquée aux secteurs autres que manufacturiers et des industries primaires) mise en œuvre par le gouvernement fédéral aura l'avantage, à terme, de rendre le taux de taxation des revenus d'entreprises plus concurrentiel. Cependant, cette diminution ne répond pas à notre souci fondamental, à savoir la base et la structure des taxes sur le capital. Ces dernières affectent directement les investissements et découragent la prise de risques. Le Canada est le seul pays industrialisé qui pénalise ainsi indûment les investissements avec des taux aussi élevés.

Une étude récente de Ernst & Young, dans son *Bulletin sur la politique fiscale* du printemps 2002, démontre les aspects négatifs des taxes sur le capital, notamment l'impôt sur le capital des grandes sociétés (IGS) du gouvernement fédéral pour l'année fiscale 1998 (dernières données disponibles). Cette recherche exemplifie les observations principales suivantes :

- Les taxes sur le capital frappent les entreprises lorsqu'elles sont affaiblies (lorsqu'elles déclarent des pertes), ce qui représentait quelque 55 % du total des sommes perçues au titre de l'IGS, tandis que la proportion du total des actifs déclarés n'était que de 40 %. Ces entreprises sont, en général, des jeunes entreprises du secteur de la haute technologie qui ont des coûts élevés en R-D ou qui sont sujettes à de fortes variations cycliques de leur profitabilité.
- Le fardeau des taxes sur le capital est disproportionnellement beaucoup plus lourd pour les industries à forte capitalisation, décourageant ainsi l'investissement dans des secteurs tels que la fabrication, les ressources et les services financiers.
- Plus grande est la productivité d'une industrie (mesurée par la production par travailleur), plus le fardeau de l'IGS (mesure par les revenus de l'IGS en pourcentage du PIB d'une industrie donnée) est lourd.

Après avoir reconnu les effets pervers des taxes sur le capital sur l'économie, les provinces ont déjà pris des mesures. L'Alberta et la Colombie-Britannique les ont éliminées. Le Québec et l'Ontario ont annoncé des diminutions progressives des taux de cette taxe en vue de son élimination.

Le CPQ recommande que le gouvernement fédéral élimine les taxes sur le capital en trois ans.

#### **4. LA DETTE FÉDÉRALE**

La croissance soutenue de l'économie canadienne au cours des cinq dernières années a permis de réduire substantiellement l'encours de la dette. En effet, la dette publique nette a diminué de 46,7 milliards de dollars depuis 1996-1997, où elle avait culminé à 583,2 milliards. Elle se chiffre actuellement (au 31 mars 2002) à 536,5 milliards de dollars. Le remboursement de la dette fédérale a donné lieu à une diminution du ratio de la dette fédérale au PIB qui s'établit à environ 50 % en 2001-2002 après avoir atteint un sommet de 70,7 % en 1995-1996. Cela se traduit aussi par moins de ressources financières consacrées au service de la dette et plus de flexibilité dans l'allocation des ressources du gouvernement fédéral.

Même si les progrès sont importants, la bataille est loin d'être gagnée. En effet, si on additionne la dette fédérale à celle des provinces, le ratio dette/PIB à environ 73 % est toujours le troisième plus important des pays du G7, derrière le Japon et l'Italie.

Dans le plan budgétaire du 10 décembre 2001 (page 167), le ministre des Finances prévoit un solde budgétaire équilibré pour les trois prochaines années finissant le 31 mars 2004, compte tenu d'une réserve pour éventualités cumulatives de 6 milliards de dollars pour la même période. Considérant que la conjoncture économique ayant été plus favorable que prévue en 2001, et avec une croissance économique également plus soutenue qu'envisagée antérieurement en 2002 et 2003, nous sommes d'avis que le gouvernement fédéral aura la marge de manœuvre désirée pour continuer à rembourser une partie importante du capital de la dette fédérale.

Si le ratio dette nette/PIB a diminué de presque 20 % en cinq ans, il devrait baisser sous la barre des 40 % d'ici 2004-2005.

## **5. CONTRÔLE SERRÉ DES DÉPENSES**

Il est indéniable que l'assainissement des finances publiques fédérales n'a été possible qu'en contrôlant le rythme de croissance des dépenses de programmes. Ces dernières sont en effet passées de 16,4 % du PIB, en 1993-1994, à 11,3 % en 2000-2001. On s'attend à ce que ce ratio remonte à 12,1 % en 2003-2004, en raison notamment des mesures annoncées dans le discours du Trône.

Nous croyons qu'il ne faut pas dépasser un ratio dépenses de programmes/PIB de 12 % à plus long terme. En effet, en maintenant un contrôle serré des dépenses, qui ne devraient pas dépasser le taux d'inflation, et compte tenu d'une conjoncture économique plus favorable, le gouvernement fédéral sera en mesure de dégager des excédents budgétaires qui devraient être alloués aux priorités que nous avons définies dans les pages précédentes.